

PROJET INTERIVES

Compte-rendu du 6eme atelier de concertation

« Aménagement des espaces publics de la ZAC 1 - SECTEUR OUEST »

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS..... 3
SYNTHESE DE LA PRESENTATION..... 4
QUESTIONS ET INTERVENTIONS 8
TRAVAIL SUR TABLE 9
CONCLUSION..... 10

AVANT-PROPOS

Le processus de concertation

La communauté urbaine Orléans Métropole, en collaboration avec les communes d'Orléans et Fleury les Aubrais, construit le projet INTERIVES avec les habitants et les usagers du site à travers une concertation exigeante, qui interroge tout autant le premier périmètre opérationnel de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) (14ha) et que l'opération dans son ensemble (110ha).

Le processus de concertation prend différentes formes :

- Des réunions plénières d'information et de débats sur l'avancement du projet
- Une visite commentée pour appréhender la complexité du site
- Des ateliers thématiques pour nourrir les réflexions sur des problématiques spécifiques

Ce processus de concertation est souple et évolutif dans le temps et a pour vocation d'accompagner la réalisation des projets, au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Il est rappelé les différents moyens par lesquels les habitants sont invités à s'informer et apporter leurs contributions individuelles ou collectives au projet INTERIVES : articles de presse, réunion publique, visite commentée, information sur le site internet, registres mis à la disposition du public et les ateliers de concertation.

Vous pouvez également retrouver sur le site internet de la communauté urbaine l'ensemble de la documentation publiée sur le projet : <http://www.orleans-metropole.fr/1459/interives.htm>

Atelier 6 – PROJET D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC 1 – SECTEUR OUEST

Le 22 novembre 2016, à la salle Michelet, 35 personnes, habitants et usagers du quartier, ont participé à l'atelier de concertation sur le projet INTERIVES, portant le projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC 1 – secteur Ouest.

Les objectifs de l'atelier sont de :

- **Partager les attentes citoyennes sur le secteur INTERIVES OUEST**
- **Conforter l'esquisse du projet d'espaces publics** *par une analyse croisée des usages*
- **Préparer les phases opérationnelles suivantes**

L'atelier 6 fait suite au premier atelier de concertation qui s'était tenu le 17 novembre 2015 sur le thème « Un quartier à vivre » et lors duquel les participants avaient participé à l'élaboration du programme des espaces publics : Quels ambiances et usages des espaces publics ? Quelle offre de services et d'équipements ? Quelles formes urbaines et architecturales ? Une synthèse des contributions a été partagée en introduction de la présentation de l'avant-projet.



SYNTHESE DE LA PRESENTATION

1.1 PRESENTATION DU PROGRAMME DES ESPACES PUBLICS

Grégory Bouninneau (Atelier PréAU) et Julie Courtet (agence AAUPC – Maitre d'œuvre du projet), présentent au préalable le programme des espaces publics, enrichi par les contributions des participants à l'atelier #1.

Les aménagements des espaces publics doivent répondre à **3 enjeux prioritaires** :

- Réintroduire la nature en ville
- Etre vecteur de lien social
- Faciliter les déplacements tout mode (véhicules, vélos, piétons, transport en commun).

Ces enjeux s'expriment de manière différente selon les secteurs à aménager.

A. LA PLACE DANTON – 8700m²

La place Danton est composée de **3 sous espaces contigus** :

- L'espace circulé (= *rue Danton*) – 4 000m²
- La zone de multimodalité (*PEM*) – 1 700m²
- La place urbaine (40X80m) – 3 000 m²



L'aménagement de la Place doit proposer **un équilibre** à trouver entre la **qualité d'usages** recherchée (végétal, lieu de rencontres,...) et les **contraintes fonctionnelles** (transport en commun en site propre, accès parking,...).

<p>SE DÉTENDRE Agrémenter les parcours d'aménagements et de mobiliers adaptés pour s'asseoir, se reposer... Avec des espaces en herbe et des arbres.</p>	Paris	
<p>SE RETROUVER / PARTAGER Prévoir l'installation de mobiliers permettant de se rencontrer, d'échanger, voire de manger... et favoriser la vie de quartier.</p>	Nantes	
<p>SE DÉPLACER Favoriser les mobilités douces par le développement de systèmes existants (Vélo+) et des aménagements adaptés y compris pour les vélos particuliers.</p>	Orléans	
<p>TERRASSES Apporter une animation en permettant l'installation de terrasses de café et restaurant sur l'espace public.</p>	Nantes	

La Place Danton doit permettre de :

- Asseoir la centralité d'agglomération du quartier Interives 1
- Accéder au parking souterrain,
- Offrir des espaces jardinés au niveau du sol sur la place
- Intégrer en surface les édicules d'accès piétons au parking
- Traiter unitairement la place (plateau TCSP & rue Danton)
- Accueillir des animations et événements

B. LE PARC LINÉAIRE - entre 26.50m et 65m de large pour 420m de long

L'aménagement du Parc Linéaire constitue un **cheminement séquencé** où se succèdent les usages et ambiances en généralisant autant que possible **le stockage des eaux pluviales en surface**.

<p>SE POSER Permettre des usages libres par des espaces ouverts (s'asseoir, s'allonger, pique-niquer, jouer...)</p>	Niort	
<p>NATURE EN VILLE Valoriser la place de la nature et de l'eau en ville et créer un cadre agréable pour les habitations.</p>	Saint Jacques de la lande	
<p>MAIL PIÉTON Le mail piéton confère une ambiance apaisée au cœur d'îlot et peut constituer un véritable lieu de vie avec la présence de jeux.</p>	Nantes	
<p>JOUER Créer des espaces de jeux adaptés aux différentes tranches d'âge et sécurisés.</p>	Niort	
<p>JOUER / FAIRE DU SPORT Le skate parc permet la pratique des sports de glisse urbaine, à destination des enfants et des adolescents.</p>	Clichy la Garenne	
<p>SQUARE Le square peut abriter une offre de jeux de proximité pour les habitants et participe à la qualité du cadre de vie par son ambiance végétale.</p>	Nantes	

3 séquences (du sud au nord) se succèdent :

- « **Vinautières** » – 4 300m² - de la rue de Joie à la voie nouvelle 2
- « **Sheds** » – 8 730m² - de la voie nouvelle 2 à la rue Danton
- « **Casalis** » - 2 760 m² - du PEM à la voie nouvelle 1

Le Parc Linéaire doit ainsi permettre de :

- Assurer une **continuité d'ambiance** et une **prééminence sur les voiries** de desserte traversées,
- Recevoir à terme le **transport en commun en site propre**,
- Etre le support des **circulations douces**,
- Etre le **support successif des squares**, jardins thématiques, **jeux pour enfants**,
- Gérer les **eaux de ruissellement en surface**
- Etre un 2nd **corridor de biodiversité** en complément du plateau ferré
- Assurer les continuités visuelles vers les cœurs d'îlots = « écriture paysagère commune » des espaces libres.

1.2 PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET (AVP)

Nathalie Mélin, de La Compagnie du Paysage, maître d'œuvre des espaces publics de la ZAC, présente le projet AVP.

L'intention générale du projet est de créer **une identité contemporaine des espaces publics en valorisant le caractère ferroviaire du site**. Le projet réutilise ainsi des composantes pour qualifier les espaces publics (rails, traverses, caillebotis, ballaste, etc.).

LE PARC LINEAIRE porte l'ambition d'instaurer une « nature en ville » :

- **Un « ruisseau » (colonne vertébrale) du projet** : ruisseau et jardins humides (recueil des eaux pluviales et mise en scène)
- **Un nouveau corridor de biodiversité** : Renforcer au cœur du parc des milieux favorables à la biodiversité (plan d'eau et jardins humides inondables)
- **Un travail sur la mise en lien des milieux** en connectant un milieu sec et humide
- **Un parc étiré jusqu'aux portes du quartier**



Figure 1. Parc linéaire - Séquence Vinautière / compagnie du paysage

LA PLACE DANTON est conçue comme le lieu emblématique du quartier.

La géométrie est étirée jusqu'aux façades en intégrant la rue Danton par une **unité de matériaux**. L'espace est voulu **modulable**, le mobilier amovible sur rail permet de libérer la partie centrale pour les animations et festivités. L'identité de la place est développée sur l'idée des **paysages ligériens** :

- Des îles de végétation et des francs bords en platelage bois
- Des îlots de jardins pour la détente en dehors des flux
- Une fontaine sèche sur dallage calcaire pour faire écho à la Loire et ses bancs de sable
- Une mise en scène de l'eau diversifiée pour un paysage changeant



Figure 2. Compagnie du paysage

Une présentation détaillée du projet des espaces publics est disponible sur le site internet.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS SUITE A LA PRESENTATION DU PROJET

Vous avez évoqué dans la présentation initiale l'importance d'intégrer Interives dans les quartiers environnants.

[Grégory Bouninneau – AMO]. Les projets urbains sont parfois vécus et perçus comme des quartiers à part, tant par leurs habitants que par leurs voisins. Interives porte l'ambition de créer un quartier à vivre, d'un vivre ensemble différent. Les espaces publics ont ainsi un rôle actif à jouer : qualité de la vie sociale, générosité des espaces libres et plantés, animation apportée par les activités et les équipements. Les associations peuvent également être porteuses d'une diversification des activités et d'une mixité sociale profitable pour la vie de l'ensemble du quartier.

Vous avez évoqué dans la présentation initiale l'objectif de réduire le trafic sur le Faubourg Bannier. Quels sont les aménagements envisagés ?

[Grégory Bouninneau – AMO].

Le plan guide intègre :

- L'aménagement de la rue Victor Hugo en voie structurante par un bouclage au nord au niveau du rond-point des crocus et un réaménagement complet
- la requalification de la RD2020 pour améliorer la qualité urbaine de cette entrée de ville tout en maintenant une fluidité de circulation.

Par ses aménagements, l'ambition est de réduire les flux de transit sur la rue du faubourg Bannier.

La consultation pour désigner le maître d'œuvre des aménagements de la RD2020 et rue V. Hugo est en cours. Le choix du groupement sera réalisé en mars 2017.

La proposition d'un ruisseau est séduisante, toutefois je m'inquiète des conditions d'entretien.

[Nathalie Mélin – Compagnie du Paysage]. Nous avons conçu le projet en veillant à maîtriser les coûts d'entretien. Il s'agit d'ailleurs d'une condition du projet imposée par l'agglomération et la ville de Fleury les Aubrais. L'AVP est en cours de finalisation, les éléments techniques seront analysés par les services de gestion des Espaces Verts.

Quelle sera la qualité de l'eau dans le ruisseau ?

[Nathalie Mélin – Compagnie du Paysage]. Le ruisseau sera alimenté principalement par les ruissellements d'espaces peu circulés. Ces eaux seront donc moins chargées que pourraient l'être si

elles étaient issues de voies urbaines circulées. Par ailleurs, l'intégration de plantes phyto-remédiantes pourrait être envisagée pour participer à l'assainissement des eaux.

TRAVAIL SUR TABLE

MODALITES DE TRAVAIL

L'objectif est d'interroger le projet AVP sous l'angle de la diversité d'usagers qui fréquenteront ses espaces et de s'assurer de la conformité des aménagements et ambiances prévues.

Quels sont les attentes en termes d'usages ? En termes d'ambiance ?

L'esquisse proposée y répond-elle ? Y-aurait-il des améliorations possibles ?

Les participants étaient répartis selon 3 sous-groupes de 8 à 10 personnes, chaque table devant incarner 2 personnages.

En 2020-2022, la place Danton est livrée, le transport par câble fonctionne, les immeubles autour de la place sont occupés, les premiers commerces sont ouverts, la vie de quartier s'installe et vous êtes ...

	<p>TABLE A. A/ un jeune parent vivant aux alentours immédiats B/ une personne âgée vivant dans le quartier</p>
	<p>TABLE B. C/ le président du comité d'animation du quartier D/ un jeune actif vivant dans le quartier et travaillant à Paris</p>
	<p>TABLE C. E/ un salarié d'une entreprise installée autour de la place Danton F/ un commerçant installé sur la place</p>

RELEVES DES ECHANGES ET DES CONTRIBUTIONS

Il n'est pas relevé par les participants de défaut majeur de conception ou de mauvaise interprétation du programme et des contributions de l'atelier de novembre 2015. Le projet proposé répond bien aux attentes.

Commerces et terrasses

L'aménagement des terrasses sur la place Danton est particulièrement apprécié. Certains participants regrettent que cette façade privilégiée pour de la restauration / brasserie soit en grande partie consacrée à l'implantation d'une moyenne surface alimentaire.

Livraison

Les plans des traverses et de la place Danton ne mentionnent pas les emplacements livraison pour les commerces situés sur la Place Danton. Sous quelles conditions les livraisons sont-elles assurées ? Les flux devront veiller également à ne pas gêner les riverains.

Aménagement des itinéraires cycles

Certains participants regrettent que l'aménagement du parc linéaire intègre une voie partagée et non pas une voie cyclable dédiée alors qu'il s'agit d'un axe structurant Nord / Sud.

Aménager des espaces sportifs de plein air

La pratique libre se développe de plus en plus, notamment sur l'heure de déjeuner. En complément des deux salles de fitness présentes sur la RD2020, les participants proposent des équipements sportifs de plein air (gym, étirement, musculation) et un parcours running sécurisé et éclairé.

CONCLUSION

Grégory Bouninneau remercie les participants pour la richesse de leurs contributions. Il est rappelé que les comptes rendus des séances sont disponibles sur le site internet de l'Agglo et qu'une adresse mail interives@orleans-metropole.fr est à la disposition de tous pour toute demande de précisions.

Enfin, le prochain atelier se tiendra en Avril 2017 et portera spécifiquement sur **l'aménagement des espaces publics de la ZAC 1 – secteur EST** (place de la Commune de Paris – secteur Lamartine). Le projet de requalification de la Place de la Commune de Paris à l'EST est tributaire du plan de circulation et du projet lauréat du transport par câble. La commission d'attribution du transport par câble se tiendra le 15 décembre 2016. L'évolution du plan de circulation est cours d'études, les conclusions sont attendues en février-mars 2017. Enfin, une enquête sur le secteur Gare sera réalisée du 11 au 14 décembre 2016 pour recueillir le niveau de satisfaction des usagers quant aux aménagements actuels et les propositions de réaménagement (accès gare, stationnement, ambiances de la Place,...). La formalisation de l'avant-projet (AVP) ne pourra se faire que sur la base de ces éléments.